

<https://www.snetap-fsu.fr/Grilles-horaires-des-BAC-PRO-stages-collectifs-precisions-et-vigilance.html>



Grilles horaires des BAC PRO, stages collectifs : précisions et vigilance nécessaires ...

- Nos Actions - Les Mobilisations - Fiche de service : non au hold-up ! -



Date de mise en ligne : lundi 10 juin 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Paris, le 10 juin 2024,

Pour rappel, le 8 avril dernier, s'est tenu à la [DGER](#) un groupe de travail technique consacré à l'explicitation des conséquences de la modification des arrêtés relatifs aux Baccalauréats Professionnels suite à la mobilisation de l'Intersyndicale sur les fiches de service des agent-es. Nous avons obtenu la garantie que, jusqu'au niveau des fiches de service, la pluri ne sera pas annualisée sur 36 semaines et qu'ainsi le calcul du service hebdomadaire des agent-es n'aboutirait pas à une augmentation de la charge de travail.

Durant cette réunion, la DGER confirmant sa volonté de maintenir les stages collectifs (Développement Durable/Santé et valorisation PFMP - à l'exclusion de tout autre), le moyen avancé a été d'intégrer dans la fiche de service des enseignant-es ces heures inscrites dans le référentiel, donc de répartir la [DGH](#) dédiée aux premières et terminales non plus sur 28 semaines, mais sur 29 (58 semaines de présence des élèves pour le cycle au lieu de 56). Les stages collectifs deviennent donc de l'horaire affecté pour l'ensemble des enseignant-es de l'équipe pédagogique censé-es désormais contribuer à la mise en œuvre de ces deux périodes de stage.

Cette solution implique que les saisies des D2 dans le logiciel Guépard soient des plus rigoureuses et c'est à cette fin que la DGER a organisé plusieurs webinaires avec les D2 fin avril, début mai.

Ce 8 avril, l'Intersyndicale avait été très claire avec la DGER ... à vouloir maintenir "quoi qu'il en coûte" mais sans moyens complémentaires cette semaine de stage collectif supplémentaire, le risque était que le dispositif retenu soit pédagogiquement difficile à conduire... En réponse, la DGER avait pris l'engagement qu'à l'issue de la première année, un retour d'expérience soit fait. Ce qui est sûr, c'est que l'Intersyndicale fera en sorte que toutes les conséquences en soient en tirées si le dispositif s'avère ingérable.

Or, l'affaire ne semble pas bien d'engager ... En effet, suite à plusieurs remontées d'équipes pédagogiques, nous nous inquiétons d'interprétations singulières de certaines directions d'établissement qui semblent par exemple avoir des velléités d'englober dans ce dispositif, par capillarité, toutes les formes de périodes de formation comme les semaines de chantiers forestiers ... ce qui n'est assurément pas le cas ! De la même façon, il ne s'agit pas durant ces stages collectifs de conserver l'emploi du temps ordinaire et de « parler un peu » de la thématique dans chaque cours ...

Par ce communiqué, nous alertons la DGER sur ces risques de dérive constatés pour que, si nécessaire, des précisions, rappels soient faits d'ici la fin de cette année scolaire et que les équipes pédagogiques puissent aborder la rentrée de septembre 2024 dans un contexte apaisé.